

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TAILOR BEST SIGNATURES IN HIGH YIELDING CURRENCIES

OPCVM géré par TAILOR AM

PART P (EURO HEDGE)

CODE ISIN : FR0013456761

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM est un Fonds Commun de Placement (FCP) relevant de la Directive 2009/65/CE, de classification AMF « Obligations et autres titres de créances internationaux ». Il est géré activement et de manière discrétionnaire, sans aucune référence à un indice.

L'objectif de gestion de l'OPCVM est d'obtenir, sur une période de 7 ans minimum, une performance de 5% annualisée nette des frais courants par le biais d'une gestion discrétionnaire en investissant principalement sur les marchés d'obligations internationaux par des investissements en direct. Le FCP investi en permanence au moins 80% de son actif net sur les marchés d'obligations internationaux, y compris les marchés émergents (jusqu'à 100% maximum). 80% de son actif net est exposé aux devises hors Euro pour lesquelles il existe des obligations notées dans la catégorie « Investment Grade » (rating supérieur ou égal à BBB- dans l'échelle de notation S&P et Fitch ou Baa3 dans l'échelle de notation Moody's ou jugé équivalent selon l'analyse de la société de gestion) présentant des taux actuariels significativement supérieurs à ceux qui sont disponibles sur des obligations de qualité de crédit équivalente libellées en euro. Pour chacune des devises auxquelles l'OPCVM sera exposé, l'équipe de gestion sélectionnera les titres de créances internationaux émis par des entités publiques, para-publiques, supra-nationales ou privées pour lesquels le risque de défaut est jugé le plus faible possible, en privilégiant les obligations notées AAA (échelle de notation S&P, Fitch ou Moody's ou notation jugée équivalente selon l'analyse de la société de gestion) lorsqu'elles existent dans la devise concernée. Si une telle notation n'est pas disponible dans la devise concernée ou dans le but d'améliorer la diversification du portefeuille, l'équipe de gestion sélectionnera des obligations de notation inférieure mais relevant toutefois de la catégorie « Investment Grade ». L'investissement dans des titres notés dans la catégorie « High Yield » dits titres spéculatifs est nul. La gestion sera donc discrétionnaire en termes de répartition géographique, sectorielle et de devises.

Les notations mentionnées ci-dessus sont celles retenues par le gérant lors de l'investissement initial. En cas de dégradation de la notation pendant la durée de vie de l'investissement, l'équipe de gestion effectue une analyse au cas par cas de chaque situation et décide ou non de conserver la ligne concernée. Les limites d'investissement définies en fonction de l'appréciation du risque de crédit par les agences de notation pourront ainsi être modifiées en fonction de l'analyse propre de l'équipe de gestion.

Les obligations en portefeuille pourront être conservées jusqu'à leur échéance pour plus de 50% du portefeuille. Néanmoins, la gestion pourra opérer des mouvements au sein du portefeuille dès lors que des opportunités apparaissent sur le marché ou en cas de dégradation des fondamentaux d'un émetteur. La fourchette de sensibilité est de 0 à 10.

La partie non investie sur les marchés de taux (0 à 10%) pourra être investie en OPC de droit français ou européen (non fonds de fonds). Le FCP se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par Tailor AM ou par une société liée.

L'équipe de gestion pourra intervenir sur le marché des changes dans le but d'augmenter ou de réduire l'exposition du portefeuille à une devise étrangère. L'exposition au risque de change sera comprise entre 80% et 100% de l'actif net du fonds. Le gérant pourra utiliser des produits dérivés négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Du fait de l'utilisation de dérivés, le fonds pourra être surexposé jusqu'à 200%.

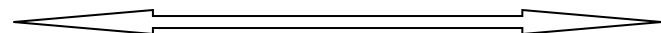
La part P du FCP capitalise ses revenus chaque année. Sa devise de libellé est l'EUR. La durée minimale de placement recommandée est de 7 ans.

Conditions de souscriptions et de rachats : les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées la veille du jour de valorisation (J-1) jusqu'à 10 heures auprès de RBC INVESTOR SERVICES BANK France et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du vendredi (J). Nous attirons l'attention des investisseurs sur la possibilité de l'existence de délais contractuels supplémentaires propres à leurs intermédiaires financiers pour la centralisation de leurs souscriptions et rachats.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

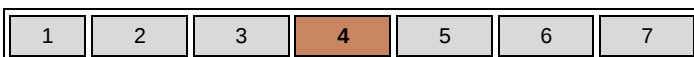
A risque plus faible

A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [4] : Le FCP est un fonds investi en obligations sur tous les marchés internationaux dans le cadre d'une gestion discrétionnaire. La catégorie 4 s'explique par le fait de pouvoir être exposé à 100% aux pays émergents et au risque devises.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit** : il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements, ce qui induira une baisse du cours du titre et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM. L'investissement en titres spéculatifs dont la notation est basse ou inexistante peut accroître le risque de crédit.
- **Risque lié à l'utilisation des instruments dérivés** : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner sur de courtes périodes une amplification des variations de la valeur des titres en portefeuille, à la hausse comme à la baisse.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

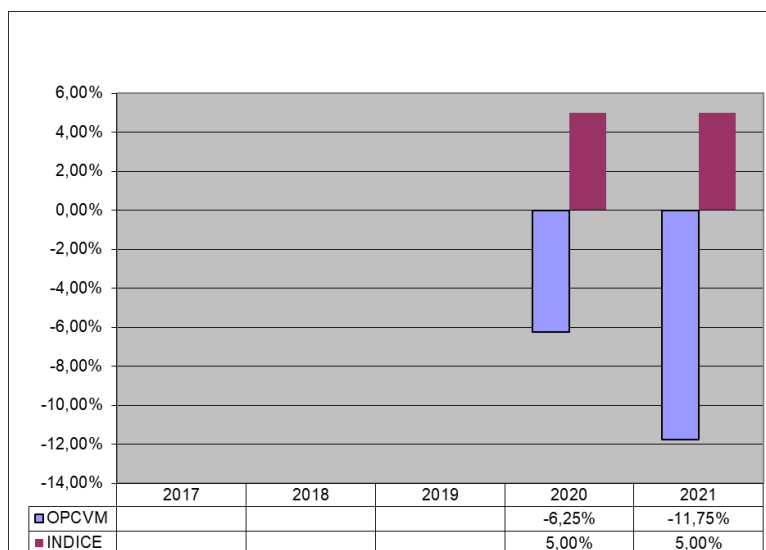
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4%
Frais de sortie	4%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou ne vous soit remboursé. Dans certains cas, les frais prélevés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'informations auprès de votre conseiller financier.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3.10%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le chiffre communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - est celui de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2021. Il peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et /ou sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site de www.tailor-am.com

PERFORMANCES PASSEES



Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevées ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie n'ont pas été inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 28/01/2015

Date de création de la part P de l'OPCVM : 20/12/2019

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Eu

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA – 105, rue Réaumur – 75002 PARIS.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de Tailor AM – 23 rue Royale – 75008 PARIS – www.tailor-am.com

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion.

Régime fiscal : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique dits « US Person » (la définition est disponible sur notre site internet www.tailor-am.com).

Les détails de la politique de rémunération de Tailor AM sont disponibles sur le site internet www.tailor-am.com. Un exemplaire papier de la politique de rémunération sera mis à disposition des investisseurs gratuitement et sur demande, dans un délai de huit (8) jours ouvrés.

Le fonds se qualifie comme un produit financier répondant de l'article 6 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « SFDR »). Le Fonds n'intègre pas de facteurs de durabilité dans son processus d'investissement car ces facteurs n'ont pas été jugés pertinents dans le cadre de la stratégie d'investissement du fonds. Par ailleurs, au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03, aucune approche extra-financière n'étant mise en œuvre, le fonds ne peut communiquer de façon centrale ou réduite sur la prise en compte de critères extra-financiers.

La responsabilité de Tailor AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Tailor AM est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les Informations Clés pour l'Investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/04/2022.